



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 44-2023

Modifiant le règlement sur les permis et les certificats # 2012-09

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue le 6 juin 2023 à 19h30.

Sont présents à cette séance extraordinaire : les conseillères mesdames Vanessa Robidas-Gravel, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers et Jacqueline M. Lambert, ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois, et Mario Demers, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Madame Vanessa Robidas-Gravel, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

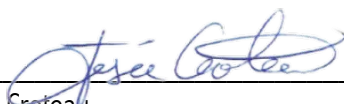
- Règlement # 44-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2012-09

Le règlement vise à :

- abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Ce projet de règlement peut être consulté au babillard du bureau municipal situé au 174-A St-Antoine, à Ste-Sophie-de-Lévrard, entre 9h à 16h30 du lundi au jeudi, le vendredi de 9h à midi, puis également, sur le site Internet de la municipalité à : www.munstesophie.org.

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
ce 7^e jour de juin 2023.




Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie que le présent avis public a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, comme prévu à la Loi, concernant l'annonce qu'un **projet de règlement # 44-2023** a été déposé, et qu'il sera adopté à une seconde séance subséquente.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 7^e jour de juin 2023.



Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière